

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires.

**Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le vendredi 17 décembre 2021 à 18 heures précises.**

A Servoz, le 13 décembre 2021.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la séance du 19 novembre 2021**
- **Etat civil**
- **Urbanisme – Foncier : Autorisations d’urbanisme**
- **Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal**
- **Affaires administratives :**
 - ◆ Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l’enlèvement des ordures ménagères – exercice 2020
 - ◆ Approbation de la convention de déneigement avec la Commune des Houches pour le déneigement des trottoirs en contrepartie de la mise à disposition d’un engin de déneigement
- **Affaires financières :**
 - ◆ Décision Modificative numéro 3 pour le budget général
 - ◆ Autorisation pour l’engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le Budget Général
 - ◆ Remboursement de frais avancés par une conseillère municipale
 - ◆ Sécurisation de l’école – demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) 2022
 - ◆ Garantie d’emprunt au bénéfice d’Immobilière Rhône-Alpes pour l’acquisition de 9 logements sociaux collectifs au Hameau des Reines
- **Marchés publics :**
 - ◆ Restauration de l’église Saint Loup : travaux de restauration des intérieurs :
 - lancement de la consultation pour les diagnostics amiante et plomb
 - lancement de la consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection santé (SPS)
 - ◆ Projet d’aménagement de la place du marché - maîtrise d’œuvre : choix du prestataire
 - ◆ Travaux de réhabilitation du bâtiment Edimontagne – maîtrise d’œuvre des étages : choix du prestataire
 - ◆ Attribution du groupement de commandes pour le marché des assurances
 - ◆ Attribution du groupement de commandes pour le marché de fourniture d’électricité et de services associés pour les points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa (école et salle Jean Morel) avec le SYANE
- **Questions et informations diverses**